



Vous avez un désaccord dont vous ne voyez pas comment sortir.

Vous ne voulez pas d'un procès, qui peut être long, compliqué, cher, et à l'issue incertaine.

Vous souhaitez que la solution soit exécutée et préserve l'avenir de vos relations et/ ou l'image de votre entreprise.

EN ENGAGEANT UNE MEDIATION FAITES-VOUS CONFIANCE ET PARVENEZ A UNE SOLUTION «PAR LE HAUT».
EN CHOISSANT L'ARBITRAGE, MAITRISEZ LA GESTION DE VOTRE LITIGE DANS UNE PROCEDURE CONFIDENTIELLE

CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DE LA REUNION (CMAR)

Co/Ordre des avocats- Palais de Justice-28, rue Archambaud - 97410 Saint Pierre
Pour être rappelés :

Par mail : contact@cmar.re

Par téléphone : 0693 018 132

Site : cmar.re

Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion (CMAR)

Co/Ordre des avocats- Palais de Justice-28, rue Archambaud
97410 Saint Pierre

contact@cmar.re



LE CMAR





« La meilleure arme c'est s'asseoir et parler » Nelson Mandela

LE CMAR

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion a été créé en 2014. Adossé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion il compte la Chambre des Métiers de la Réunion, le Barreau de Saint Pierre et La Cité des Dirigeants au nombre de ses partenaires. Le Centre est ainsi naturellement ancré dans la réalité du monde de l'entreprise. Le CMAR réunit des professionnels du droit et du chiffre, ou encore issus de milieux et de métiers divers, tous rompus aux réalités des entreprises.

Depuis sa création, le CMAR œuvre en partenariat avec le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) pour assurer une solide formation aux professionnels qu'il recommande.

Le CMAR s'est également résolument engagé dans un partenariat et un échange régulier avec les Centres de Médiation et d'Arbitrage de la zone Océan Indien (CAMM, MARC, CACOM) ; Il est adhérent du Business Bridge Océan Indien (BBOI) et encourage le recours à la médiation et à l'arbitrage sur toutes les transactions et les litiges transfrontaliers de la zone Océan Indien - Afrique.

NOS ENGAGEMENTS

Des médiateurs indépendants et formés

Les Médiateurs recommandés par le CMAR ont tous suivi une formation spécifique diplômée par le CMAP. Leur désignation par le Centre veille à garantir le respect des obligations premières du médiateur : impartialité, indépendance, écoute, discrétion.

C'est en toute loyauté qu'il va aider les parties à trouver la solution adaptée à leurs besoins.

Des arbitres impartiaux et qualifiés

Les arbitres recommandés par le CMAR sont tous formés au droit de l'arbitrage ; outre leurs compétences techniques, juridiques et comptables nécessaires à trancher le litige. Ils respectent les obligations d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité indispensables à l'arbitrage.

Arbitres et médiateurs s'engagent par une déclaration d'indépendance à chacune de leur nomination.

CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE
DE LA REUNION (CMAR)

Co/Ordre des avocats- Palais de Justice-
28, rue Archambaud - 97410 Saint Pierre
Pour être rappelés :

Par mail : contact@cmar.re

Par téléphone : 0693 018 132

Site : cmar.re

NOS ACTIVITES

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion veut offrir aux opérateurs économiques et aux particuliers la possibilité de résoudre leurs difficultés par des méthodes alternatives, rapides, confidentielles et efficaces.

La médiation

Les parties renouent le dialogue et recherchent avec l'aide du Médiateur, la solution la plus adaptée à leurs besoins respectifs. Le processus de médiation est souple, confidentiel, très rapide et non contraignant. Le médiateur ne juge pas. Il guide les parties.

L'arbitrage

Les parties soumettent leur litige au jugement d'un ou plusieurs arbitres qu'elles choisissent. Les parties conviennent du déroulement de la procédure qui peut être rapide, confidentielle et, si elles le souhaitent, sans recours possible.

En décidant de recourir à l'arbitrage, les parties optent pour une procédure maîtrisée et privée de règlement des litiges en lieu et place d'une procédure judiciaire.

SAISIR LE CMAR

Les conditions de la saisine du CMAR sont consultables sur le site : <http://cmar.re/>

Pour d'avantage de renseignements, adressez vos questions par mail contact@cmar.re

